

# COMPTE-RENDU PARITAIRE DU 4 AVRIL 2018

## SALAIRES MINIMAS

## PRODUCTION TRANSFORMATION

## PAPIER CARTON

**Comme convenu lors de la réunion préparatoire avec les syndicats FILPAC CGT, notre délégation a proposé :**

+ 3% sur toute la grille des salaires minimaux (cadres compris), sur le panier de nuit, et sur les points 100 ancienneté et nuit.  
Prime ancienneté : 1 % par année de présence jusqu'à 18 années d'ancienneté.

La FILPAC CGT a rappelé que certaines entreprises de nos industries peinent à recruter faute d'attractivité de notre branche. Et que pour fidéliser les salariés, il faut une prime d'ancienneté au-delà de ce qui existe dans nos conventions collectives.

Après avoir écouté les demandes des 4 organisations syndicales, et le sketch sur la fragilité des entreprises, sans grande surprise, les patrons ont proposé 1,2 % sur toute la grille ainsi que sur le panier nuit, et les points 100 de nuit et ancienneté. Cette proposition reflète bien ce qui est appliqué dans les grands groupes adhérents de la COPACEL.

Pour accrocher, les patrons proposent de mettre en place une mutuelle santé avec une participation employeur de 35 €. Cette proposition est bien entendu à dissocier d'un éventuel accord sur les minimaux 2018.

La délégation FILPAC CGT donnera son accord ou pas pour cette proposition concernant les minimaux après avoir consulté ses syndicats.

Nous demandons à chaque syndicat de se prononcer sur une éventuelle signature de la FILPAC CGT soit par mail ou par le réseau habituel. •